



Tester mon loyer à Lille, Hellemmes et Lomme (bail signé après février 2020) (Simulateur)

Ville de Lille

Permet de savoir si le loyer (sans les charges) de son logement respecte ou non l'encadrement des loyers en vigueur à Lille, Hellemmes et Lomme pour un bail d'habitation ou un bail mobilité signé à partir du 1^{er} mars 2020.

Accéder au
simulateur [↗](https://encadrement-loyers.lille.fr/home)
(<https://encadrement-loyers.lille.fr/home>)

Vérfié le 27 janvier 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Complément de loyer : quelles sont les règles ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34401>)
- En quoi consiste l'encadrement des loyers ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1314>)
- Montant du loyer à Lille, Hellemmes et Lomme (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34408>)